

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir(s) : 2

Votants : 12

Date de convocation : 08 mars 2024

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-DESBORDES- FIEYRE-GARNIER-LEGROS

Pouvoirs : DUBROQUA à DESVALOIS / BRUNEAU à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Laetitia BARBARIN

-----  
Délibération N° 2024/07  
-----

**Objet** : ELECTION D'UN PRESIDENT POUR ETUDE ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « COMMUNE »

- Vu l'article L 212-4 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** le membre le plus âgé de l'assemblée afin de présider la séance concernant le vote du compte administratif 2023 du budget « commune ».

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur Roger DESVALOIS est désigné Président de séance pour l'étude et le vote du compte administratif « commune » 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 17 mars 2024

Le Maire,

Jean-Marie MASSY

